

A propos de ce problème, sinon nouveau, du moins plus actuel que jamais, nous n'avons qu'une question à poser: qui, du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, peut le mieux en favoriser la solution? Et notre réponse est: Les deux secteurs du gouvernement peuvent participer à sa solution,—mais il est indéniable que les provinces ont, en ce qui le concerne, un grand rôle à jouer.

La raison en est bien simple. De par la constitution canadienne, les éléments immédiats de la croissance économique et de l'aménagement des richesses du sol, qui n'en est qu'un aspect, sont de leur ressort. Ce sont les provinces qui peuvent contrôler la plupart des facteurs grâce auxquels une véritable politique de développement peut se matérialiser et avoir quelque chance de succès. Les provinces sont aussi en mesure d'influencer le ton de leur propre progrès industriel par leur action sur la localisation de l'industrie secondaire, par le tracé de voies de communications pour faciliter l'accès aux ressources de base et par leur juridiction absolue sur les structures municipales. Elles peuvent de plus participer directement à l'investissement dans le développement des ressources et l'aménagement de l'industrie là où les conditions économiques l'exigent. En un mot, les provinces sont mieux situées que le gouvernement fédéral pour susciter une politique de développement économique parce qu'elles sont plus près des problèmes particuliers de leurs populations et des régions qui composent leur territoire.

Ainsi parlait le premier ministre du Québec en 1963. Et que disait, de son côté, le premier ministre—libéral lui aussi—du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud? Voici:

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a jamais accepté de bon gré les conditions des accords fiscaux conclus entre les provinces et le gouvernement fédéral. Ces accords ont été un pas en arrière, et un pas d'importance capitale, dans les efforts qui étaient faits en vue de reconnaître les différences dans le niveau économique des différentes provinces.

La capacité financière des provinces, nécessaire pour rendre les services essentiels sur une base égale aux citoyens de la nation tout entière, a été sérieusement handicapée par ces accords. Le Nouveau-Brunswick va insister au cours de la Confédération pour que ces accords actuellement en vigueur soient négociés à nouveau, afin qu'ils reflètent davantage les besoins financiers des provinces.

Monsieur l'Orateur, alors qu'on assistait à ces conférences, à titre d'observateurs, et que tout semblait aller comme sur des roulettes, comme on dit, que tous semblaient s'accorder, on entendait des premiers ministres libéraux dire qu'ils étaient opposés aux initiatives du gouvernement fédéral dans les domaines qui intéressent les provinces.

Référons-nous maintenant à la conférence fédérale-provinciale de Victoria. Que disaient les premiers ministres provinciaux? Nous voulons plus d'argent.

Voici comment s'est exprimé le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts:

Laissez-moi vous dire comment nous envisageons ceci en Ontario: Si nous ne pouvons obtenir une meilleure part des revenus fiscaux et si nous refusons de surtaxer nos citoyens et nos industries, nous devons régresser au niveau de nos programmes actuels. Entre autres, je mentionnerais plus spécifiquement l'éducation, la santé, les transports, le développement énergétique, le développement des ressources, le logement, la rénovation urbaine et le problème de la pollution.

Puis ce fut au tour de M. Jean-Jacques Bertrand, alors premier ministre du Québec, de se plaindre de l'ingérence, de l'omniprésence d'Ottawa, et je cite:

Le gouvernement fédéral actuel, aidé par un partage fiscal dont on ne dira jamais assez qu'il est injuste et qu'il joue contre les libertés légitimes des provinces, se découvre des responsabilités partout: en radio-télévision éducative, en affaires culturelles, en affaires urbaines, en richesses minières sous-marines, en commerce des valeurs mobilières, en enseignement supérieur, en recherche universitaire, en pollution de l'eau, de l'air, du sol, en transport routier, en relations avec l'étranger; même s'il s'agit d'éducation ou d'autres secteurs de compétence provinciale, en animation sociale et même en droit civil par le biais de l'impôt sur les successions.

On dirait que pour lui, les gouvernements provinciaux sont tout au plus des divisions administratives d'un pouvoir central riche, omnipotent, dominateur.

Que répondait alors le très honorable premier ministre du Canada? Voici:

La deuxième question qui nous préoccupe, c'est le pouvoir de dépenser. On ne relève pas l'expression telle quelle dans le texte de la Constitution, mais nous savons tous que le pouvoir de dépenser constitue une prérogative qui n'est pas seulement le fait du gouvernement fédéral, mais aussi des provinces.

Le gouvernement fédéral a exercé son pouvoir de dépenser avec des programmes tels que l'assurance hospitalisation, l'assistance sociale aux termes de la Loi sur l'assistance sociale du Canada, l'assurance médicale, les programmes de santé et plusieurs autres que j'ai cités hier en exemple. C'est en vertu de ce pouvoir de dépenser que ces programmes ont vu le jour par l'entremise du gouvernement fédéral.

Il revenait au premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, de ramener le débat à ses véritables proportions. Et voici ce qu'il disait:

• (1540)

Ce n'est pas avant tout le pouvoir de dépenser qui est en question, mais bien le pouvoir d'imposer, le pouvoir d'obtenir des revenus au moyen des impôts. S'il a de l'argent en caisse, le gouvernement fédéral le dépensera, même dans des secteurs d'activité qui ne relèvent pas de sa compétence: tel est le problème qui ronge la Confédération.

Ce problème n'est pas vieux d'un siècle, il remonte à la première grande Guerre. Sir Thomas White, qui était alors ministre des Finances, s'est aventuré pour la première fois dans le champ de l'impôt sur le revenu. Il n'y a pas cent ans de cela.

Il a déclaré alors qu'il s'agissait là d'une prérogative provinciale, et non fédérale, et qu'on réviserait à la fin de la guerre. A l'occasion de la deuxième grande guerre, le gouvernement fédéral a occupé ce champ d'imposition en entier. Au cours de l'après-guerre, le Canada a traversé une période d'expansion inégale et les recettes en provenance de l'impôt sur le revenu se sont considérablement accrues. Au lieu de céder ce champ d'imposition qui revient légitimement aux provinces, les autorités fédérales ont continué à garnir leur caisse. Elles ont continué à assumer ce pouvoir provincial, et c'est pourquoi nous avons autant de problèmes avec la province de Québec. A cet égard, la Colombie-Britannique se rallie à l'opinion du Québec. Voilà la racine de nos difficultés d'ordre constitutionnel, et c'est à quoi il faut s'attaquer.

Voilà où le gouvernement central a commis des abus et voilà d'où viennent toutes nos difficultés. Les gouvernements provinciaux ne peuvent être assurés d'aucun revenu lorsque l'administration fédérale possède ce pouvoir même l'impôt municipal sur la propriété n'est plus sans danger. Aucune assiette fiscale n'est alors le privilège des provinces, des municipalités et des villes, à l'exclusion du gouvernement fédéral. Voyez plutôt: qu'il s'agit d'un champ d'imposition provincial, le gouvernement fédéral refuse de céder.

Voilà la racine du mal et, en ma qualité de premier ministre de la Colombie-Britannique, je propose que nous éliminions cet élément des pouvoirs d'imposer que détient le gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, on se rend compte que le premier ministre de la Colombie-Britannique n'y allait pas par quatre chemins, qu'il était capable de faire face à la situation.

Et comme le parti du Crédit social du Canada s'est toujours efforcé de faire des critiques constructives, en faisant des propositions de rechange, je lirai des extraits d'une résolution adoptée par notre conseil national, en avril 1971, sur nos positions constitutionnelles.

Voici ce que l'on peut lire aux paragraphes 3 et 4:

3. Le parti Crédit social du Canada croit cependant qu'il faut dépasser le statu quo actuel qui ne satisfait personne et assurer aux provinces le pouvoir d'être elles-mêmes, de se développer et de s'épanouir selon leurs besoins et leurs aspirations.